



**ADDITIF RECTIFICATIF N° 02 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N° 01, 02 et 03 / AONO/CABTA2/M/SG/ SIGAMP/CIPM/2026 DU 19 JANVIER
2026**

**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN EN ENDUIT BICOUCHE DU TRONÇON DE ROUTE PONT
KPOKOLOTA CHEFFERIE – ENTREE SITE DU COMPLEXE HOTELIER DE BERTOUA 2EME L=900M L=7M ,**

**POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'ASSAINISSEMENT DE 25 KMs DE LA VOIRIE EN TERRE
DE L'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 2EME**

ET

**POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE
D'APPLICATION GROUPE 3 B DU QUARTIER KPOKOLOTA ET A L'ECOLE PUBLIQUE D'APPLICATION
GROUPE 2 B DU MARCHE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 2^{EME}
DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM**

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 2^{ème}, Maitre d'Ouvrage, porte à la connaissance des soumissionnaires à la consultation susmentionnée, que les modifications suivantes y ont été Apportées :

I. SUR LES RABAIS

- Le rabais présenté de manière manuscrite ne sont pas accepté ;
- Le rabais doit être mentionné en lettres et en chiffres pour être admis

II. DISPENSE AUX ENTREPRISES CATEGORISE

Les soumissionnaires catégorisés, sont exempté de la production dans leurs dossiers techniques, des pièces justificatives relatives au chiffre d'affaire, aux références, aux moyens techniques et logistiques propres minima, au personnel permanent et à la localisation du siège

III. AVIS D'APPEL D'OFFRES

Au lieu de :

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses offres, une caution de soumission d'un montant de **2%** du montant prévisionnel du (ou des) lot(s) sollicités, délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréé par le Ministère en charge des Finances et valable jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

12. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais devra être transmise par le soumissionnaire exclusivement sur la plateforme COLEPS dont l'adresse est ci-dessus mentionnée, au plus tard le **17/02/2025** . À **12** heure précise

14. Ouverture des plis

L'ouverture des offres numérique s'effectuera sous la plateforme COLEPS en un seul temps et aura lieu le **17/02/2025** à partir de **13** heure précise par la commission Interne de Passation des Marchés de la commune d'Arrondissement de Bertoua 2^{ème} dans la salle des délibérations de ladite commune sis au quartier EKOMBITIE, en présence des soumissionnaires ou de leurs

représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

15. Critères d'évaluation des offres

15.1. Critères Eliminatoires

a. Offre administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce administrative falsifiée ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces administratives après le délai de 48 heures réglementaire, à l'exception de la caution de soumission ;
- 4) Absence de l'attestation de catégorisation;
- 5) Non-conformité au mode de soumission.

b. Offre technique

- 1) Une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée ;
- 2) Absence de plus de deux (02) critères de qualification essentiels de l'offre technique;
- 3) Note technique supérieur ou égale à 21 oui sur 26

c. Offre financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 2) Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un des éléments constitutifs de l'Offre financière défini à l'Article 14.3 du RPAO ;
- 3) Sous-détail des Prix unitaires incomplet à plus 20% ;

15.2 Critères essentiels

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) Déclaration sur l'Honneur de visite du site signée par le soumissionnaire ;
- 2) Personnel d'encadrement ;
- 3) Moyens matériels ;
- 4) Références dans d'autres domaines que la route;
- 5) Chiffre d'affaires justifié d'au moins 80 % du montant prévisionnel du projet sur les trois (03) dernières années ;
- 6) Méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux ;

N.B : Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 80%, (soit au moins 21 « oui » sur 26) seront examinées, Si aucune offre n'obtient le pourcentage requis, elle est rendu infructueuse.

Lire plutôt :

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses offres, une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel du (ou des) lot(s) sollicités, délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréé par le Ministère en charge des Finances.

devra porter la mention manuscrite de l'établissement financier émetteur et valable jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

12. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais devra être transmise par le soumissionnaire exclusivement sur la plateforme COLEPS dont l'adresse est ci-dessus mentionnée, au plus tard le 19/02/2025. À 12 heure précise

14. Ouverture des plis

L'ouverture des offres numérique s'effectuera sous la plateforme COLEPS en un seul temps et aura lieu le 19/02/2025 à partir de 13 heure précise par la commission Interne de Passation des Marchés de la commune d'Arrondissement de Bertoua 2^{ème} dans la salle des délibérations de ladite commune sis au quartier EKOMBITIE, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

15. Critères d'évaluation des offres

15.1. Critères Eliminatoires

a. Offre administrative

1. Absence à l'ouverture des plis de la caution de soumission ou non-conformité de cette dernière, notamment entre autres l'absence de timbre, l'absence de mention manuscrite de l'Établissement financier émetteur, l'absence du récépissé de l'organisme chargé des dépôts et consignations (CDEC) attestant du dépôt dans son compte de la somme requise en numéraire au titre du cautionnement.
2. Pièce administrative falsifiée ;
3. Non-conformité ou absence de l'une des pièces administratives après le délai de 48 heures réglementaire, à l'exception de la caution de soumission.

b. Offre technique

1. Absence d'une attestation de catégorisation ou de la décision rendant publique la classification dans l'une des catégories du BTP ;

c. Offre financière

1. Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
2. Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un des éléments constitutifs de l'offre financière défini dans le RPAO ;
3. Sous-détail des Prix unitaires incomplet à plus de 20% ;
4. Non prise en compte du volet de la main d'œuvre dans un sous-détail de prix unitaire.

15.2 Critères essentiels

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

1. Production d'une méthodologie d'exécution des travaux ;
2. Description du mode d'exécution dans la méthodologie de chaque lot de travaux énuméré dans le devis quantitatif et estimatif ;
3. Existence d'un planning des travaux comprenant toutes les tâches du devis quantitatif et estimatif ;
4. Existence d'un planning d'approvisionnements et de mobilisation du matériel concordant avec le planning d'exécution des travaux ;
5. Concordance entre la durée d'exécution de chaque tâche avec leur représentation sur le planning d'exécution des travaux.

N.B : Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 80%, (soit au moins 21 « oui » sur 26) seront examinées, Si aucune offre n'obtient le pourcentage requis, elle est rendu infructueuse.

Le reste sans changement. /-

Copie:

- **DDMINMAP/L&D ;**
- **ARMP/EST (pour publication dans le JDM) ;**
- **Président CIPM/CBTA 2 (pour information) ;**
- **SIGAMP/CBTA 2ème (pour archivage) ;**
- **Affichage/ chrono.**

Fait à Bertoua le **08 FEV 2026**;
Le Maire (Maître d'Ouvrage),



Omer Solla Pitol